



LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE MULTI SITES du CHU de LYON
Centre de Biologie et Pathologie EST (Bat A3), Groupement Hospitalier Est
59 Boulevard Pinel, 69677 Bron Cedex

Service de biochimie et biologie moléculaire UM PNMC – UF Pathologies Neurologiques Héréditaires

- Maladies de Charcot-Marie-Tooth et apparentées (HMN, HSN, Paraparésies spastiques ou maladie de Strumpell-Lorrain) –
 - Ataxies cérébelleuses (Syndrome CANVAS, Ataxie de Friedreich) -
 - Dystrophies myotoniques de type 1 (Maladie de Steinert) et 2 (PROMM) –
- Maladie de Huntington – Démences fronto-temporales – Maladie de Creutzfeldt-Jakob - Maladie de Kennedy -

Dr Isabelle QUADRIO (isabelle.quadrrio@chu-lyon.fr), Dr Anthony FOURIER (anthony.fourier@chu-lyon.fr), Dr Léo VIDONI (leo.vidoni@chu-lyon.fr)
Secrétariat : Tél : 04.72.12.95.01 - Fax : 04.72.35.73.35

FICHE DES MODALITES POUR UNE ETUDE GENETIQUE

Article 16-11 du Code civil et articles L 1131-1 et L 1131-3 DU Code de la Santé Publique, modifiés selon la Loi de Bioéthique n° 2004-800 du 6 août 2004.

Décret n° 2013-527 du 20 juin 2013 relatif aux conditions de mise en œuvre de l'information de la parentèle dans le cadre d'un examen des caractéristiques génétiques à finalité médicale.

1) Conditions de prélèvement :

- **Prélever au minimum 2 tubes de sang total sur EDTA (violet).**
- Conserver les tubes à température ambiante dans l'attente de l'envoi.
- Ne pas congeler, ne pas centrifuger.
- Envoyer à l'adresse ci-dessus à température ambiante
- Un délai d'acheminement inférieur à 3 jours est préconisé.
- Aucun tube non étiqueté ne sera traité.

2) Joindre impérativement la prescription : un bon de demande d'analyse à entête du laboratoire préleveur contenant obligatoirement les informations suivantes :

- La date de prélèvement et la référence de votre dossier au laboratoire
- L'analyse demandée
- Le nom, prénom et les coordonnées précises du médecin prescripteur
- L'identité du patient, sexe et date de naissance

2) Joindre impérativement le consentement éclairé signé par le médecin prescripteur et par le patient.

Un modèle Hospices Civils de Lyon est téléchargeable à partir du catalogue d'analyses Biobook (<https://biobook.chu-lyon.fr>)

3) Joindre un courrier médical détaillé accompagné d'un arbre généalogique (bien préciser les identités complètes des apparentés, préciser une éventuelle consanguinité des parents).

Le prélèvement ne sera pas traité en cas d'absence des éléments ci-dessus.

Renseignements pour la facturation pour un patient suivi en ville et prélevé par un laboratoire privé :

La facturation est adressée directement au laboratoire qui se charge de recouvrer le règlement du patient. Certains examens ne sont pas pris en charge par l'assurance maladie (actes hors nomenclature, RIHN) et ne peuvent être pris en charge que dans le cadre d'une consultation hospitalière. Le détail de la facturation est précisé sur chaque fiche d'examen dans le catalogue Biobook (<https://biobook.chu-lyon.fr>).